
Motion de Léonard Bourdon demandant le renvoi au comité de sûreté générale de l'affaire du citoyen Palloy, dont la fille demande la liberté, lors de la séance du 1er pluviôse an II (20 janvier 1794)
Louis Jean Joseph Léonard Bourdon de la Cronière

Citer ce document / Cite this document :

Bourdon de la Cronière Louis Jean Joseph Léonard. Motion de Léonard Bourdon demandant le renvoi au comité de sûreté générale de l'affaire du citoyen Palloy, dont la fille demande la liberté, lors de la séance du 1er pluviôse an II (20 janvier 1794).

In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 511;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36574_t2_0511_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Plusieurs membres rendent justice au patriotisme de Palloy (1).

LEONARD BOURDON. J'observe que Palloy n'a point été arrêté comme suspect, mais pour n'avoir pas rendu ses comptes; en conséquence, je ne crois point qu'on puisse refuser à sa femme et à sa fille la faculté de le voir. Quant au surplus, j'en demande le renvoi au comité de sûreté générale (2).

« La Convention nationale décrète que la femme et la fille du citoyen Palloy, détenu en vertu d'un ordre de l'administration de police, pourront le voir toutes les fois qu'elles le jugeront à propos : décrète en outre que le comité de sûreté générale fera un rapport, dans le courant de la décade sur les motifs de l'arrestation dudit Palloy » (3).

9

On procède à l'appel nominal pour l'élection du nouveau président. Vadier obtient l'unanimité des suffrages : il est proclamé président aux applaudissemens réitérés.

Le second appel nominal donne pour secrétaires Goupilleau (de Montaigu), Bassal et Eschassériaux (4).

La séance est levée est levée à neuf heures et demie (5).

Signé, DAVID, président, CLAUZEL, JAY, PERRIN (des Vosges), PÉLISSIER, MONMAYOU, Gbl. BOUQUIER, secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

10

Une députation de la commune de Varennes rappelle l'époque où elle arrêta le tyran fugitif. La vengeance appela bientôt sur son territoire les cohortes prussiennes. Cette invasion a porté le ravage dans ses moissons; elle a détruit l'espérance de la récolte. Cependant elle n'a point cessé de contribuer à l'approvisionnement des armées républicaines. Aujourd'hui elle appelle

271; *Mess. soir*, n° 522; *J. Fr.*, n° 485; *Audit. nat.*, n° 486; *J. Perlet*, p. 417; *J. Sablier*, n° 1090; *C. Eg.*, n° 522.

(1) *Ann. patr.*, p. 1731.

(2) *Mon.*, XIX, 271. Le *C. Eg.* attribue cette intervention à Bourdon (de l'Oise).

(3) *P.V.*, XXX, 21. Décret n° 7671.

(4) *P.V.*, XXX, 18. Mention dans *Mon.*, XIX, 271; *Débats*, n° 489, p. 9; *Batave*, p. 1371; *J. Fr.*, n° 485; *M.U.*, XXXVI, 41; *Audit. nat.*, n° 486; *Mess. soir*, n° 522; *Rép.*, n° 33, p. 129; *J. Paris*, n° 387; *J. Sablier*, n° 1090; *J. Perlet*, p. 417; *Abrév. univ.*, n° 388; *C. Eg.*, n° 522; *F.S.P.*, n° 203; *Ann. patr.*, p. 1731.

(5) *P.V.*, XXX, 18.

l'attention de l'assemblée sur ses besoins en subsistances; elle applaudit ensuite à l'énergie de la Montagne, et l'invite à ne point quitter son poste (1).

11

Le citoyen Vernin a offert l'hommage de l'invention qu'il a faite de gantelets de fer, propres à préserver les bras et mains des cavaliers, des coups de l'ennemi.

Renvoyé au comité militaire (2).

PIÈCE ANNEXE

[Le cⁿ Varnier au présid. du C. d'Instruction publique; s.l.n.d.] (3)

« Citoyen président,

Je te prie de vouloir bien inviter le comité de fixer son attention sur la mécanique que j'ai l'honneur de lui présenter. C'est le modèle d'un moulin à bras. Au moyen de cette invention, un homme seul peut faire tourner un moulin de telle force qu'il soit. C'est de quoi, je puis assurer le comité mais mes moyens ne me permettent pas de le faire exécuter en grand. Comme cela peut être d'une grande utilité pour la République, soit dans les villes ou dans les campagnes dont la plupart des gens sont obligés de courir quelquefois une ou deux lieues pour faire moudre leurs grains. Je peux en parler avec assurance, élevé à la campagne par des parents très pauvres qui n'avaient pas le moyen d'avoir un cheval, j'étais obligé de porter sur mon dos le grain au moulin, j'ai bien souffert en faisant ces sortes de corvée et certes je n'étais pas le seul. Nous étions un très grand nombre qui souffrions la même peine.

Ce n'est pas là toute la peine. Arrivé au moulin le vent tombe ou l'eau manque, il faut y laisser son grain ou bien y passer une demi-journée entière pour attendre son tour. C'est du temps perdu pour le malheureux qui a besoin de travailler pour gagner sa vie, ainsi je pense que vous rendriez un grand service à l'humanité en invitant la Convention de me faire faire les avances nécessaires pour le faire en grand. Comme ces moulins n'ont besoin ni d'eau, ni de vent, on peut les placer à la portée du public. Je désirerais beaucoup être présent lorsque l'on fera l'examen de ma pièce pour faire connaître les moyens que j'ai employés pour réussir.

Je suis avec fraternité ton concitoyen.»

VARNIER.

Elle a été présentée à la Convention dans la séance du soir du 1^{er} pluviôse qui l'a renvoyée au Comité pour en faire l'examen, ainsi je prie le Comité de vouloir bien l'examiner (4).

(1) *Mon.*, XIX, 270; *J. Sablier*, n° 1090; *M.U.*, XXXVI, 40; *Ann. patr.*, p. 1731.

(2) *J. Paris*, n° 387. Mention dans *Mon.*, XIX, 271; *J. Perlet*, p. 417; *Mess. soir*, n° 522; *M.U.*, XXXVI, 41; *J. Sablier*, n° 1090; *J. Fr.*, n° 485; *C. Eg.*, n° 522; *Ann. patr.*, p. 1731.

(3) F^{17A} 1009^A, pl. 1, p. 1725.

(4) P.S. de la main de Varnier. En marge : « Coupé, rapporteur. Ordre du jour ».